Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260324-2026_03_21_15-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_03_21_15

FEUILLET 2026_15

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026
15 membres en exercice
14 membres présents
14 votants
00 absent

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mars à onze heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme JEAN-LE LAY Annic la plus âgée des membres du conseil.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, LE COZ Céline, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, SUCHET Gaëlle, PONDAVEN Patrick, GUILLAUME Carine, DIVOUX Laurent, conseillères et conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : DORNIOL Benoît à RUZIC Olivier.

Absent :

Secrétaire de séance : Olivier RUZIC

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à L'UNANIMITÉ :**

- DECIDE la création de **4 postes d'adjoints**.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor